



STAGES ÉTUDIANTS

PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES,
TECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES

Portrait, enjeux

et pistes de solutions

Coordination et rédaction

Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Secteur de l'enseignement supérieur

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84337-5 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Table des matières

1	Sommaire exécutif	1
2	Le portrait des stages au Québec	1
3	Les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages	3
3.1	La formulation d'objectifs pédagogiques clairs.....	3
3.2	La correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation	4
3.3	L'offre d'un encadrement et d'une supervision appropriés aux stagiaires	4
4	Les enjeux soulevés par la question des stages	5
4.1	La persévérance et la réussite scolaires	5
4.2	L'accessibilité aux études	6
4.3	La qualité de l'expérience des stagiaires.....	6
5	Les solutions proposées	7
5.1	Le soutien financier des stagiaires	7
5.1.1	La bonification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses.....	7
5.1.2	La valorisation de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, au moyen de l'octroi de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite aux stagiaires concernés	8
5.2	L'encadrement pédagogique des stages.....	11
Annexe		13
	La liste des mesures financières existantes concernant le soutien financier des stagiaires et l'encadrement des stages	13

1 Sommaire

Les stages étudiants constituent un élément important de plusieurs programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires. Ils enrichissent la formation des étudiants en plus de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Les stages étudiants sont de différentes natures. Par exemple, selon le programme d'études, les étudiants peuvent faire des stages d'observation, d'acquisition ou de mise en œuvre de compétences. Les stages peuvent se dérouler dans des organisations publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires, et leur durée varie de quelques jours à plusieurs mois.

Au cours des derniers mois, les enjeux soulevés sur la question des stages par différents acteurs, dont les regroupements étudiants, ont amené le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à réaliser, en collaboration avec ses différents partenaires, des travaux en vue de dresser un portrait détaillé de la situation des stages et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous les acteurs concernés.

Ces solutions s'articulent autour de deux volets :

- le soutien financier des stagiaires, au moyen de la bonification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses et de la création d'un programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite;
- l'encadrement pédagogique des stages, par l'élaboration d'un guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement en vue de la rédaction de conventions de stage.

2 Le portrait des stages au Québec

La notion de stage peut être définie de différentes façons selon les contextes. Or, pour les besoins des travaux du MEES, la notion de stage étudiant est abordée essentiellement comme une activité d'apprentissage faisant partie d'un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu.

- Un stage étudiant consiste en une formation ou un apprentissage pratique, répondant à une intention pédagogique, qui est supervisé et qui permet l'observation, l'acquisition ou la mise en œuvre de compétences dans un contexte de travail.

C'est donc dire qu'un stage :

- est un apprentissage expérientiel qui contribue à la formation de l'étudiant;
- comprend des objectifs pédagogiques précis dont le degré d'atteinte est évalué par un membre du personnel de l'établissement d'enseignement, parfois selon la recommandation d'une personne du milieu qui accueille l'étudiant en stage, laquelle est reconnue compétente pour ce faire.

Tableau 1 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le type de stage¹

Ordre d'enseignement	Type de stage	Étudiants en stage						Stages ¹	
		Masculin		Féminin		Total			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre ²	%
Formation professionnelle	Observation	3	17	15	83	18	0	7	0,3
	Acquisition	3 419	14	21 176	86	24 595	43	730	33
	Mise en œuvre	18 280	57	13 882	43	32 162	57	1 456	66
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Observation	1 674	29	4 160	71	5 834	11	115	8
	Acquisition	3 453	18	16 010	82	19 463	38	413	27
	Mise en œuvre	8 224	32	17 570	68	25 794	50	980	65
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Observation	1 074	24	3 462	76	4 536	5	146	3
	Acquisition	13 142	30	30 136	70	43 278	49	2 096	47
	Mise en œuvre	17 156	43	22 573	57	39 729	45	2 250	50
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

1. Toutes les activités de stage, optionnelles et obligatoires, y compris les stages de la formule de l'alternance travail-études (ATE) et les stages du régime de l'enseignement coopératif.

2. Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

Comme l'illustre le tableau 1 qui précède, au total, dans les trois réseaux, 8 193 activités de stage² ont été offertes au cours de l'année 2017-2018 et 195 409 étudiants³ s'y sont inscrits :

- à la formation professionnelle, 2 193 activités de stage² ont été offertes et 56 775 étudiants³ y ont participé;
- à la formation technique, 1 508 activités de stage² ont été offertes et 51 091 étudiants³ y ont participé;
- à la formation universitaire, 4 492 activités de stage² ont été offertes et 87 543 étudiants³ y ont participé.

1. Aux fins des présents travaux, les activités de stage ont été regroupées en trois types : un stage d'observation vise notamment à explorer les principales caractéristiques des milieux de travail où l'étudiant sera appelé à exercer des activités, un stage d'acquisition de compétences vise entre autres à mettre progressivement des acquis en pratique alors qu'un stage de mise en œuvre de compétences permet notamment de mobiliser l'ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes acquises au cours de la formation.

2. Le nombre d'activités de stage offertes ne correspond pas à un nombre de stages uniques. Par exemple, trois établissements d'enseignement collégial pourraient offrir un stage similaire dans le contexte du programme d'études *Techniques d'éducation spécialisée*. Ce stage serait donc compté trois fois dans le nombre de stages offerts. De plus, le nombre d'activités de stage offertes ne signifie pas nécessairement que des étudiants s'y sont inscrits au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018. Un stage compris dans un programme d'études pourrait être disponible, mais ne compter aucune inscription pour l'année 2017-2018.

3. Le nombre total d'étudiants ne correspond pas à un nombre total d'étudiants uniques. À titre d'exemple, un étudiant est inscrit à un stage au trimestre d'automne 2017 et à un stage au trimestre d'hiver 2018. Cet étudiant est compté deux fois dans le nombre total d'étudiants.

Au total, dans les trois réseaux, une proportion plus importante de femmes (66 %) que d'hommes (34 %) ont effectué des stages :

- à la formation professionnelle, 62 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes;
- à la formation technique, 74 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes;
- à la formation universitaire, 64 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes.

Notons que la proportion de femmes qui réalisent des stages est supérieure à la proportion de femmes inscrites à la formation professionnelle et à la formation universitaire, ce qui permet de constater que les programmes d'études comportant le plus de stages sont davantage suivis par les femmes que par les hommes⁴.

La majeure partie des stages offerts dans les trois réseaux sont des stages de mise en œuvre de compétences :

- à la formation professionnelle, 66 % des stages visent la mise en œuvre de compétences et 33 % visent l'acquisition de compétences;
- à la formation technique, 65 % des stages visent la mise en œuvre de compétences, 27 % visent l'acquisition de compétences et 8 % consistent en de l'observation;
- à la formation universitaire, 50 % des stages visent la mise en œuvre de compétences, 47 % visent l'acquisition de compétences et 3 % consistent en de l'observation.

3 Les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages

Les stages sont des activités d'apprentissage pratique qui ont une valeur indéniable dans le parcours de formation des étudiants. Ils enrichissent la formation des étudiants, contribuent à leur persévérance et à leur réussite en plus de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Or, pour garantir la valeur des stages et leur qualité, un certain nombre de conditions doivent être réunies :

- la formulation d'objectifs pédagogiques clairs;
- la correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation;
- l'offre d'un encadrement et d'une supervision appropriés aux stagiaires.

3.1 La formulation d'objectifs pédagogiques clairs

L'une des conditions essentielles d'un stage de qualité réside dans le fait que ses objectifs pédagogiques sont clairement et préalablement définis et qu'ils correspondent aux besoins de formation de l'étudiant. Les objectifs du stage doivent :

4. Il est intéressant de mettre la proportion de femmes et d'hommes qui ont réalisé des stages au cours de l'année 2017-2018 en relation avec la proportion de femmes et d'hommes inscrits dans chacun des trois réseaux d'enseignement la même année. À la formation professionnelle, 46 % des étudiants sont des femmes et 54 % sont des hommes. À la formation technique, 57 % des étudiants sont des femmes et 43 % sont des hommes. À la formation universitaire, 42 % des étudiants sont des femmes et 58 % sont des hommes.

- être définis par l'établissement d'enseignement en collaboration avec l'organisation qui accueille l'étudiant en stage;
- être étroitement liés aux mécanismes de supervision et d'évaluation du stagiaire;
- être compris par le stagiaire⁵.

De plus, les objectifs pédagogiques du stage doivent supposer que l'étudiant puisse faire des erreurs et expérimenter des réussites : l'étudiant doit être mis en situation de « responsabilité telle que les succès et les difficultés vécus soient de véritables expériences, sources de leçons sur ses compétences comme sur ses manques⁶ ».

3.2 La correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation

Un stage de qualité repose sur la correspondance entre les tâches confiées au stagiaire et ses besoins de formation. En effet, pour que le stage constitue une expérience enrichissante, il doit s'inscrire de manière pertinente dans le parcours de formation de l'étudiant⁷. Les tâches confiées au stagiaire doivent :

- être ni trop simples, ni trop complexes;
- être en adéquation avec les apprentissages réalisés par l'étudiant au cours du programme d'études;
- lui permettre d'enrichir ses connaissances et de développer des habiletés et des attitudes qui seront utiles dans l'exercice de ses futures activités de travail.

À cet égard, la différence entre un emploi étudiant et un stage étudiant tient au fait que le premier est souvent sans rapport avec les besoins de formation de l'étudiant et que le second comprend des tâches qui lui permettent d'approfondir et de parfaire sa formation théorique par la mise en pratique de ses connaissances.

3.3 L'offre d'un encadrement et d'une supervision appropriés aux stagiaires

Pour assurer le bon déroulement du stage, il est important que l'étudiant soit accompagné tout au long de celui-ci. L'accompagnement dans le contexte d'un stage se décline en deux volets, soit le volet externe au milieu de stage et le volet interne au milieu de stage :

- le volet externe de l'accompagnement est assuré par le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur de l'établissement d'enseignement, qui sont chargés de l'encadrement du stagiaire et de l'évaluation de l'atteinte des objectifs du stage par ce dernier;
- le volet interne de l'accompagnement est assuré par le superviseur de stage qui encadre le stagiaire directement dans le milieu de stage⁸.

5. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes – Avis*, Montréal, CCJ et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, p. 10.

6. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur, un dispositif riche de promesses difficiles à tenir », dans *Éducation et socialisation*, n° 35, consulté en ligne le 5 février 2019 [journals.openedition.org/edso].

7. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 10.

8. *Ibid.*, p. 12.

L'articulation efficace de ces deux volets repose sur un partage clair des responsabilités entre le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur dans l'établissement d'enseignement, le superviseur dans le milieu de stage et le stagiaire lui-même⁹.

- Le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur sont responsables de l'encadrement de l'activité de stage. Au-delà de l'aspect administratif – production et signature d'une convention de stage et suivi de celle-ci, notamment –, le coordonnateur et le professeur-superviseur doivent soutenir à la fois le stagiaire et l'organisation qui l'accueille¹⁰. En outre, ils doivent s'assurer que l'étudiant progresse dans les apprentissages visés par le stage et qu'il atteigne les objectifs du stage, lesquels font l'objet d'une évaluation de la part du professeur-superviseur.
- Le superviseur de stage doit accueillir et intégrer le stagiaire au sein de l'organisation. Il a pour rôle principal d'accompagner le stagiaire vers l'atteinte des objectifs de son stage en assurant un suivi régulier avec ce dernier¹¹. Pour jouer adéquatement ce rôle, le superviseur devrait avoir été formé pour superviser un stagiaire, avoir le temps de l'encadrer de même que la volonté et les moyens de le faire. Ce rôle pédagogique ne doit pas être assimilé à l'encadrement d'un salarié ou à l'accompagnement d'un nouveau collègue, puisqu'il passe par la fixation d'objectifs intermédiaires ne tenant pas seulement aux tâches à réaliser, mais aussi aux apprentissages à faire¹².
- Le stagiaire doit se fixer des objectifs personnels et professionnels, afin de favoriser la réussite de son stage et de s'assurer que l'expérience lui permette de maximiser ses apprentissages¹³.

4 Les enjeux soulevés par la question des stages

Les arguments invoqués par les regroupements étudiants pour justifier leurs demandes et les préoccupations exprimées par les différents acteurs touchés par la question des stages, dont les établissements d'enseignement, les partenaires du marché du travail et les ministères et organismes concernés, sous-tendent un certain nombre d'enjeux, dont :

- la persévérance et la réussite scolaires;
- l'accessibilité aux études;
- la qualité de l'expérience des stagiaires.

4.1 La persévérance et la réussite scolaires

Selon des regroupements étudiants, les étudiants qui sont dans une situation de précarité financière, qui ont une dette d'études importante et qui doivent assumer des dépenses supplémentaires liées à leurs stages seraient plus nombreux à abandonner les études avant l'obtention du diplôme que les étudiants qui ne sont pas aux prises avec des difficultés financières :

9. *Ibid.*, p. 11.

10. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*

11. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 11.

12. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*

13. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 12.

- signalons que, au Québec, les étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (PPB) ont un taux de réussite plus élevé que les non-bénéficiaires¹⁴ et que le remboursement de la dette d'études n'est pas exigé avant la fin du parcours de formation, ce qui inclut les stages;
- cependant, les changements dans la situation économique des stagiaires (baisse du revenu d'emploi, par exemple) et les dépenses supplémentaires pouvant découler de leur participation à un stage peuvent entraîner une certaine insécurité financière chez des étudiants.

4.2 L'accessibilité aux études

Selon des regroupements étudiants, les étudiants qui sont dans une situation de précarité financière seraient moins nombreux à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires que les étudiants qui ne sont pas dans une telle situation, particulièrement si le programme comporte un nombre important d'heures de stage.

Notons que le gouvernement du Québec a mis en place différentes mesures pour assurer la stabilité financière des étudiants, notamment la gratuité des études collégiales, l'encadrement des droits de scolarité pour les études universitaires, l'aide financière aux études et des mesures fiscales. L'accessibilité aux études est donc un enjeu qui est abordé par le gouvernement dans un cadre plus large.

4.3 La qualité de l'expérience des stagiaires

La disparité sur le plan des conditions de stage se traduit par une expérience de qualité inégale pour les stagiaires.

- Certains stagiaires bénéficieraient de conventions de stage qui définissent, notamment, les responsabilités des différentes parties prenantes, les objectifs à atteindre, la nature des activités et les modalités d'évaluation des apprentissages. À l'inverse, des stagiaires ne bénéficieraient pas de telles conventions et seraient confrontés, par exemple, à des stages qui ne sont pas en adéquation avec les apprentissages réalisés au cours de leur programme d'études.
- Certains stagiaires seraient accompagnés par des superviseurs expérimentés et, ainsi, bénéficieraient d'une expérience de stage de haute qualité pédagogique, tandis que d'autres stagiaires n'auraient pas accès à un encadrement pédagogique adéquat, et ce, pour différentes raisons (manque de reconnaissance du rôle de superviseur dans les milieux de stage, absence de formation pour jouer ce rôle, manque de temps ou de moyens, etc.).
- Certains stagiaires profiteraient de meilleures conditions lors de la réalisation de leur stage, entre autres en matière de harcèlement psychologique et sexuel ou lors d'absences pour des raisons familiales, par exemple.
- Certains stagiaires ne seraient pas adéquatement informés du fait qu'ils bénéficient généralement de protections en cas d'accidents ou de blessures physiques, notamment d'assurances de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou contractées par l'intermédiaire de leurs parents, de leur association étudiante, de leur établissement d'enseignement ou de leur milieu de stage.

14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Études sur la réussite scolaire des bénéficiaires du programme d'aide financière*, en ligne [www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/etudes-sur-la-reussite-scolaire-des-beneficiaires-du-programme-daide-financiere].

5 Les solutions proposées

Les solutions proposées pour répondre aux enjeux soulevés par la question des stages sont présentées en deux volets :

- le soutien financier des stagiaires;
- l'encadrement pédagogique des stages¹⁵.

Elles tiennent compte des préoccupations des partenaires du Ministère, dont les regroupements étudiants, les établissements d'enseignement, les partenaires du marché du travail et les autres ministères concernés par la question des stages.

5.1 Le soutien financier des stagiaires

Les solutions proposées quant au soutien financier des stagiaires consistent en :

- la bonification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses (PPB);
- la valorisation de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, au moyen de l'octroi de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite aux stagiaires concernés.

5.1.1 La bonification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses

Le PPB a comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études, après avoir pris en compte leur contribution et celle de tiers. Dans le contexte du PPB, les étudiants qui réalisent un stage obligatoire compris dans un programme d'études peuvent recevoir une aide financière.

Les modifications proposées au PPB visent essentiellement l'augmentation des dépenses reconnues aux bénéficiaires qui effectuent un stage. Dans un premier temps, les trois solutions suivantes seront mises de l'avant et entreront en vigueur dès l'automne 2019.

- Accorder un montant à titre de dépenses pour le matériel scolaire aux bénéficiaires en stage :
 - actuellement, les périodes de stage ne donnent pas droit à des frais de matériel scolaire (une dépense admise considérée dans le calcul qui varie de 191 \$ à 471 \$ par période d'études selon le type de programme suivi);
 - cette solution accordera donc une aide supplémentaire non négligeable pour combler un besoin réel des stagiaires.
- Ajuster les frais de subsistance pour mieux prendre en compte les frais de logement :
 - lorsqu'un étudiant doit quitter sa résidence pour réaliser un stage, des frais de subsistance particuliers lui sont alloués : ce montant passera de 281 \$ à 486 \$ par mois.

15. La solution proposée au sujet de l'encadrement des stages inclut les protections offertes aux stagiaires.

➤ Ajuster le montant d'exemption des revenus de bourses :

- actuellement, un étudiant a droit à une exemption de 5 000 \$ de ses revenus de bourses pour le calcul de sa contribution lors de la détermination du montant de l'aide financière à laquelle il a droit;
- pour éviter que l'effet de la mise en place d'un programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations soit annulé pour les étudiants recevant des prêts et bourses, le montant de l'exemption sera haussé à 7 500 \$ par année.

Par la suite, le MEES compte analyser la nécessité d'ajouter aux dépenses admises certaines dépenses exceptionnelles liées aux stages. Les travaux à cette fin viseront à documenter les dépenses exigées de la part de certains stagiaires et à circonscrire celles-ci pour éviter les dédoublements avec des dépenses déjà prises en compte par le PPB.

Les avantages de ces modifications se rapportent, notamment, au fait qu'elles :

- sont équitables en permettant d'octroyer un montant d'argent aux stagiaires qui ont les plus grands besoins financiers;
- favoriseront l'accessibilité aux études de même que la persévérance et la réussite scolaires;
- pourront facilement être mises en œuvre en respectant la structure actuelle du PPB et en assurant la transparence de l'information pour la clientèle;
- permettront une plus grande équité entre les étudiants en classe et les étudiants en stage.

5.1.2 La valorisation de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, au moyen de l'octroi de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite aux stagiaires concernés

Le Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE) a été mis en place en 2018-2019. Il consiste à offrir une bourse de 3 900 \$ aux étudiants pendant le stage final compris dans les programmes agréés de baccalauréat et de maîtrise en enseignement.

Un nouveau programme sera créé, lequel viendra intégrer le PVFE et visera certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Ce programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires des formations ciblées :

- visera à encourager les futurs diplômés à persévérer dans leurs études et à les réussir et, ainsi, à contribuer à la réussite éducative des élèves et des étudiants ou, alors, à la santé physique et mentale de la population;
- sera concordant avec les priorités gouvernementales, lesquelles touchent l'éducation et la santé;
- pourra inclure la formation en enseignement et, par conséquent, constituer un programme de bourses unifié.

Les professions du domaine de l'éducation auxquelles conduisent les formations à valoriser par l'intermédiaire de ce programme ont été déterminées par le MEES et celles du domaine de la santé et des services sociaux l'ont été par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Leur sélection repose sur les critères suivants :

- le fait que les personnes qui exercent ces professions ont une incidence directe sur un bassin important d'utilisateurs des services publics;
- la rareté relative de la main-d'œuvre dans ces professions et les difficultés de recrutement dans les milieux publics;
- le fait que ces professions sont principalement exercées dans des milieux publics, parapublics et communautaires;
- le fait que les étudiants qui réalisent les stages prévus dans les programmes d'études conduisant à l'exercice de ces professions ne sont habituellement pas rémunérés¹⁶ ni soutenus financièrement.

Le tableau 2 présente les formations qui seront incluses dans le programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et le montant de la bourse associée à chacune.

Le programme de bourses touchera un peu plus de 13 300 stagiaires (ce nombre s'élève à plus de 17 000 stagiaires si l'on inclut ceux qui bénéficient déjà du PVFE). Il supposera l'octroi d'une bourse aux stagiaires des formations visées, et ce, à la session d'études au cours de laquelle se déroule le dernier stage obligatoire. La bourse sera octroyée en deux versements : le premier au début du stage et le second après confirmation de la réussite dudit stage.

La bourse consistera en un montant forfaitaire qui sera modulé en fonction des modalités suivantes :

- un montant de base sera octroyé selon l'ordre d'enseignement¹⁷;
 - 700 \$ à la formation professionnelle, 1 900 \$ à la formation technique et 2 300 \$ à la formation universitaire;
- une ou des bonifications au montant de base pourraient ensuite être accordées selon quatre paramètres :
 - une bonification de 100 \$ sera consentie pour les formations dont les stages représentent 35 % ou plus de leur durée totale;
 - une bonification de 200 \$ sera consentie pour les formations dont le dernier stage a une durée de quatre à dix semaines, et une bonification de 300 \$ sera consentie pour les formations dont le dernier stage a une durée de plus de dix semaines;
 - une bonification de 200 \$ sera consentie pour les formations qui conduisent à l'exercice de professions pour lesquelles un déficit de main-d'œuvre est observé¹⁸;
 - une bonification de 1 100 \$ sera consentie pour les formations qui correspondent à une priorité gouvernementale, comme le baccalauréat et la maîtrise en enseignement, ou celles qui comportent des exigences exceptionnelles, essentiellement le baccalauréat en pratique sage-femme, qui comprend six stages cliniques et un internat et qui suppose que les stagiaires résident dans deux à cinq régions différentes pour des périodes allant de deux à neuf mois.

16. Les normes du programme prévoient que les étudiants stagiaires qui reçoivent une rémunération de la part du milieu de stage ne pourront être bénéficiaires du programme.

17. Les stagiaires qui bénéficient déjà d'un montant lié à la réalisation du dernier stage des formations ciblées ne seront pas admissibles au programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.

18. L'évaluation du déficit de main-d'œuvre est basée sur le modèle de la Direction de l'adéquation formation-emploi du MEES, lequel prend appui sur les prévisions de main-d'œuvre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Elle est également basée sur l'exercice de planification de la main-d'œuvre du MSSS.

Le montant forfaitaire et les modalités de sa modulation ont été établis, pour chacune des formations visées par le programme de bourses, sur la base de moyennes calculées à partir des données de l'inventaire des stages réalisé par le MEES en collaboration avec les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Tableau 2 Formations incluses dans le programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et montant de la bourse associée à chacune

Ordre d'enseignement	Formation	Montant de la bourse
Formation professionnelle	Assistance à la personne en établissement et à domicile	900 \$
	Santé, assistance et soins infirmiers	1 000 \$
Formation technique	Soins infirmiers	2 500 \$
	Techniques d'éducation à l'enfance	2 300 \$
	Techniques d'éducation spécialisée	2 300 \$
	Techniques d'inhalothérapie	2 200 \$
	Techniques de travail social	2 200 \$
Formation universitaire	Baccalauréat en enseignement ¹	3 900 \$
	Baccalauréat en pratique sage-femme	4 000 \$
	Baccalauréat en sciences infirmières	2 800 \$
	Baccalauréat en travail social ou en service social	2 700 \$
	Maîtrise en enseignement ¹	3 900 \$
	Maîtrise en orthopédagogie	2 500 \$
	Maîtrise en orthophonie	2 600 \$
	Maîtrise en psychoéducation	2 700 \$
	Maîtrise en travail social ou en service social	2 700 \$

1. Les programmes de baccalauréat et de maîtrise en enseignement sont déjà valorisés par l'intermédiaire du PVFE. Ils seront inclus dans le nouveau programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

En complément du programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires des formations ciblées, une allocation spécifique sera accordée à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour le soutien des stagiaires du baccalauréat en pratique sage-femme. En effet, en raison de la structure et des exigences particulières de ce programme d'études, 250 000 \$ par année seront accordés à l'UQTR, qui assurera la gestion de cette somme, afin de lui permettre de mettre en place des mesures appropriées aux conditions exceptionnelles du programme. La somme sera allouée à l'UQTR par l'intermédiaire des règles budgétaires et des subventions de fonctionnement destinées aux universités du Québec.

Enfin, dans une perspective de saines pratiques de gestion, le programme de bourses sera évalué après une certaine période, de manière à analyser sa pertinence et son efficacité.

Les avantages de ce programme de bourses se rapportent, notamment, au fait qu'il :

- favorisera la persévérance et la réussite des étudiants inscrits dans les programmes d'études visés et contribuera, par le fait même, à réduire l'étalement des études dans le temps et à augmenter la diplomation, ce qui est à la fois avantageux pour les étudiants et pour l'ensemble de la société;
- contribuera à répondre aux besoins de recrutement dans les professions auxquelles conduisent les formations ciblées;
- permettra de valoriser des formations dans lesquelles les activités de stage occupent une place prépondérante;
- permettra de valoriser des formations et des professions à prédominance féminine;
- pourra entrer en vigueur rapidement, soit dès l'automne 2019.

En terminant, il est intéressant de noter que le programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires des formations ciblées viendra s'ajouter aux mesures existantes qui visent le soutien financier des stagiaires et l'encadrement des stages. Présentées en annexe, ces mesures totalisent environ 133 M\$ annuellement.

5.2 L'encadrement pédagogique des stages

Au-delà du soutien financier des stagiaires, il y a lieu de prendre en considération les éléments liés à l'encadrement pédagogique des stages, qui favorisent une expérience positive et enrichissante pour les étudiants stagiaires.

La solution proposée quant à l'encadrement pédagogique des stages consiste à élaborer un guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement en vue de la rédaction de conventions de stage. Ce guide déterminera des normes et de bonnes pratiques à respecter par les établissements d'enseignement au moment de la rédaction des conventions de stage. Ainsi, il permettra de répondre aux enjeux liés à la qualité de l'expérience pour les stagiaires et à l'amélioration des conditions de stage.

Les normes établies dans ce guide porteront notamment sur :

- l'importance de la signature d'une convention de stage entre l'établissement d'enseignement, le milieu de stage et l'étudiant, dans laquelle certaines modalités seraient prévues (nombre d'heures de stage par jour et par semaine, modalités de cessation d'un stage, etc.);
- la liste des rubriques qui devraient se trouver dans chacune des conventions de stage;
- les renseignements relatifs aux assurances dont bénéficie l'étudiant pendant son stage;
- les bonnes pratiques en matière d'encadrement pédagogique et d'élaboration d'objectifs de stage clairs et porteurs.

Le guide sera accompagné d'outils visant à soutenir les établissements d'enseignement et les milieux de stage. Ces outils pourraient, par exemple, prendre la forme de capsules vidéo portant sur l'encadrement pédagogique des stagiaires.

Les avantages de cette solution se rapportent, entre autres, au fait qu'elle :

- sera élaborée par le MEES qui consultera, pour ce faire, les regroupements étudiants, les établissements d'enseignement, les milieux de stage, le MTESS et le MSSS;
- assurera une certaine uniformité dans l'ensemble des réseaux d'enseignement et des milieux de stage quant à l'encadrement des stagiaires;
- pourra faire l'objet de travaux dès maintenant;
- pourra évoluer en fonction des besoins et des réalités des stagiaires, des établissements d'enseignement et des milieux de stage.

Enfin, le MEES s'engage à assurer le suivi de la mise en œuvre des solutions retenues sur le plan du soutien financier des stagiaires et de l'encadrement des stages.

Annexe

La liste des mesures financières existantes concernant le soutien financier des stagiaires et l'encadrement des stages

Le gouvernement du Québec verse une aide financière importante aux étudiants par l'intermédiaire du Programme de prêts et bourses. Cette aide financière, versée à l'ensemble des étudiants admissibles, y compris les stagiaires, s'élevait à 1 234,1 M\$ en 2017-2018.

De plus, au fil des années, plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir financièrement les stagiaires et pour assurer l'encadrement des stages. Ces mesures visent les stagiaires, les établissements d'enseignement ou les milieux de stage.

- La plupart de ces mesures sont gérées et financées par différents ministères du gouvernement du Québec, quoique certaines soient financées à partir d'autres fonds, comme le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
- Certaines de ces mesures ne visent pas exclusivement le soutien financier des stagiaires et l'encadrement des stages, notamment le Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée, qui vise non seulement le soutien des étudiants en stage, mais également le soutien des étudiants en classe.
- En excluant l'aide financière versée aux étudiants par l'intermédiaire du PPB, les mesures représentent environ 133 M\$ par année.

Mesure	Caractéristiques	Montant annuel
Mesures visant les stagiaires		
1 Aide financière aux études (AFE)	- Le Programme de prêts et bourses (PPB) du MEES a comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études. - Le taux global de participation au PPB est de 34 % : le taux de participation est de 35 % à la formation professionnelle, de 24 % à la formation collégiale et de 46 % à la formation universitaire. - Selon les règles administratives en vigueur, seuls les étudiants qui réalisent un stage obligatoire compris dans un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires peuvent recevoir une aide financière, et ce, à la condition qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité du programme, à l'instar des autres étudiants.	L'aide financière versée aux étudiants en 2017-2018 s'élève à 1 234,1 M\$. Il n'est toutefois pas possible de déterminer, pour le moment, la portion de cette somme qui est octroyée aux stagiaires.
2 Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE) du MEES	- Le PVFE 2018-2019 est une mesure de soutien à la réussite de tous les étudiants qui réalisent le stage final compris dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en enseignement. - Une bourse de 3 900 \$ est octroyée à chaque stagiaire admissible.	Pour 2018-2019, le PVFE représente une somme totale annuelle de 15 M\$.

Mesure	Caractéristiques	Montant annuel
3 Programme de bourses pour les internats en psychologie du MEES	- Le Programme comprend 250 bourses de 25 000 \$ par année pour l'ensemble des universités québécoises offrant le programme de doctorat en psychologie. - L'octroi des bourses est conditionnel à ce que l'interne s'engage à effectuer non seulement son internat dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans le réseau de l'éducation, mais aussi à y travailler pour une période de deux ans après sa diplomation.	Le Programme représente une somme totale annuelle de 6,25 M\$.
4 Programme <i>Études, stages et projets étudiants</i> des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)	- LOJIQ soutient l'effort d'internationalisation de l'éducation en permettant à des étudiants de niveau postsecondaire de réaliser une ou deux sessions à l'international. LOJIQ fournit également un accompagnement aux étudiants qui désirent valider leurs acquis par la réalisation d'un projet ou par la participation à un stage dans le cadre de leurs études, au Canada ou à l'international. Finalement, LOJIQ appuie des projets qui ciblent la mobilité comme outil favorisant le maintien aux études et la persévérance scolaire des jeunes. Ces derniers peuvent avoir lieu au Québec, dans les provinces canadiennes et à l'international. - LOJIQ offre un appui aux étudiants sous la forme d'un remboursement de 65 % des frais de mobilité, d'une couverture d'assurance responsabilité civile et d'un montant forfaitaire pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence. Les sessions d'études bénéficient d'un soutien sous la forme d'un montant forfaitaire établi en fonction de la zone géographique de réalisation du projet. Le volet persévérance scolaire bénéficie d'un soutien financier supplémentaire selon la nature des projets.	Pour l'année 2018-2019, le programme <i>Études, stages et projets étudiants</i> a représenté un investissement en soutiens financiers offerts aux jeunes d'une somme totale de 2,19 M\$.
5 Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) du MSSS	- Le MSSS a mis en place le Cadre de soutien financier à l'intention des IPS, lequel permet de soutenir financièrement les étudiantes IPS tout au long de leur formation universitaire. - Différents types de soutien financier sont offerts aux étudiantes IPS : une bourse d'études de 60 000 \$, un complément de bourse pour l'hébergement et le transport, et un forfait de stage.	Pour l'année 2017-2018, le MSSS a versé 9,13 M\$ aux étudiantes IPS.

Mesure	Caractéristiques	Montant annuel
6 Bourses pour certains emplois techniques et professionnels de la santé et des services sociaux en région éloignée du MSSS	- Le MSSS a mis en place un programme de bourses d'études afin d'augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre dans les établissements de santé et de services sociaux de régions éloignées. - Les titres d'emploi visés par le programme sont les travailleurs sociaux, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les audiologistes et les orthophonistes. - Le MSSS offre des bourses de 15 000 \$ aux étudiants pour leur formation théorique et pratique. Ces derniers doivent s'engager à fournir, au terme de leurs études, trois années de service à temps complet au sein de l'établissement qui les parraine.	Pour l'année 2018-2019, le MSSS dispose d'une enveloppe totale de 0,51 M\$.
7 Mesure Stages d'innovation en entreprise du MEI	- La mesure Stages d'innovation en entreprise du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) vise à donner aux étudiants québécois accès aux trois programmes de bourses soutenus par Mitacs, soit les programmes Accélération, Élévation et Globalink. - Selon les programmes, les étudiants reçoivent une bourse de 15 000 \$ à 100 000 \$ pour des stages de 4 à 24 mois.	Le gouvernement du Québec accorde 50 M\$ sur cinq ans à la mesure, soit 10 M\$ par année de 2017-2018 à 2021-2022 ¹⁹ .
Mesures visant les établissements d'enseignement		
8 Règle budgétaire du MEES visant la formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS)	- Le MEES soutient financièrement les universités offrant les programmes d'études destinés aux IPS. - Un montant d'environ 900 000 \$ est disponible pour soutenir la coordination des stages dans les universités. - Un montant d'environ 900 000 \$ est alloué pour assurer la rémunération des infirmières expertes qui supervisent les candidates IPS en stage jusqu'à ce que le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) compte un nombre suffisant de diplômées IPS pour effectuer la supervision des stagiaires.	Pour l'année universitaire 2018-2019, environ 1,8 M\$ est destiné à la coordination des stages et à la supervision des stagiaires IPS.
9 Règle budgétaire du MEES visant les stages en enseignement en milieu autochtone	- Le MEES octroie une aide financière aux universités pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone. - Le MEES accorde une allocation maximale de 10 000 \$ par stage aux universités, laquelle peut couvrir, notamment, les dépenses courantes de l'étudiant pendant le stage, ses frais de déplacement et ses frais de logement.	Pour l'année universitaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 90 000 \$.

19. En 2017, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi d'une somme de 221 M\$ en financement sur cinq ans afin de renouveler et d'élargir les programmes de Mitacs.

Mesure	Caractéristiques	Montant annuel
10 Règle budgétaire du MEES visant l'alternance travail-études (ATE) en formation professionnelle	- Le MEES soutient financièrement l'organisation et la mise en œuvre des programmes offerts en ATE par les commissions scolaires. - Le montant de cette allocation est établi selon le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein (ETP) sanctionnés en ATE dans une même commission scolaire. - La formule d'allocation se présente de la façon suivante avec un montant de : 1 500 \$ par ETP (5 premiers ETP sanctionnés); 1 000 \$ par ETP (de 6 à 45 ETP sanctionnés); 500 \$ par ETP (de 46 à 200 ETP sanctionnés); 200 \$ par ETP (de 201 ETP [ou portions d'ETP] et plus sanctionnés).	Pour l'année scolaire 2017-2018, le MEES prévoit verser près de 3,3 M\$ aux commissions scolaires dans le cadre de cette mesure.
11 Règle budgétaire du MEES visant l'alternance travail-études (ATE) en formation technique	- Le MEES soutient financièrement le développement et la mise en œuvre des programmes offerts en ATE dans les établissements d'enseignement collégial. - Un montant annuel de base de 40 000 \$ est accordé à chaque collège qui déclare un minimum de 20 séquences en entreprise durant l'année scolaire en cours. Le montant vise la coordination des activités et l'encadrement pendant les stages. - Le financement comprend également une allocation par séquence en milieu de travail de 300 \$ (stages 1 et 3) et de 750 \$ (stage 2).	Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 4,5 M\$.
Mesures visant les milieux de stage		
12 Entente entre le MEES et le MSSS pour les stages de la formation professionnelle et technique en santé	- Une entente intervenue entre le MEES et le MSSS prévoit l'octroi de montants pour défrayer certains coûts liés aux stages réalisés dans les établissements de santé et de services sociaux par les étudiants de programmes d'études professionnelles et techniques déterminés. - Pour la formation technique, le MEES a élaboré une règle budgétaire en vue de verser les montants servant à financer les contrats d'associations conclus entre un établissement de santé et de services sociaux et un établissement d'enseignement²⁰. - Pour la formation professionnelle, les montants sont prévus à même les paramètres financiers des programmes d'études visés.	Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 6 M\$ pour la formation technique.
13 Mesure 30020 du MEES visant l'encadrement des stagiaires	Par l'intermédiaire de la mesure 30020, le MEES accorde une allocation aux commissions scolaires qui participent à l'encadrement des stagiaires en enseignement. L'aide financière allouée est de 660 \$ par stagiaire.	Le MEES dispose d'une enveloppe totale de 10 M\$ par année.

20. Des ententes similaires existent entre les établissements de santé et de services sociaux et les établissements d'enseignement universitaire, mais elles ne sont pas encadrées par le MEES.

Mesure	Caractéristiques	Montant annuel
14 Crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail	• Le crédit d'impôt s'adresse aux sociétés et aux particuliers qui exploitent une entreprise au Québec et qui accueillent des étudiants et des apprentis inscrits à temps plein à l'un ou l'autre des programmes suivants : – les programmes d'études professionnelles, techniques ou universitaires de premier, deuxième et troisième cycles; – les programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ou menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés; – le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). • Les dépenses admissibles visent le salaire du stagiaire ou de l'apprenti et le salaire du superviseur de stage. • Le taux de base de ce crédit est de 24 %, mais il peut être bonifié selon les catégories de personnes accueillies en stage.	Pour l'année 2017-2018, le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail a représenté une somme totale estimée à 62 M\$ (45 M\$ pour le soutien financier et 17 M\$ pour l'encadrement).
15 Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires (PIAS) de la CPMT	• Géré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le PIAS vise à octroyer un soutien financier aux organisations qui accueillent des stagiaires inscrits à un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu par le MEES. • La CPMT offre un montant forfaitaire de 1 000 \$ à 5 000 \$ aux organisations pour permettre aux membres de leur personnel, qui sont chargés d'encadrer les stagiaires, de suivre une formation de superviseur de stage.	La CPMT dispose d'une enveloppe totale de 2,5 M\$ par année.
Total		133,27 M\$

EDUCATION.GOUV.QC.CA

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 